10 NOVEMBRE 2011

COMMUNIQUÉ DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOL LIBRE

Vol libre interdit à Roquebrune sur les sites du Mont Gros et de Laï Baraï (06)

Suite à plusieurs accidents graves en parapente dont un mortel l'hiver dernier sur le site de Roquebrune (département 06 – France), la mairie de Roquebrune-Cap-Martin a fermé le site du Mont Gros ainsi que l'atterrissage du Golfe Bleu. Le vol libre (delta et parapente) est donc interdit jusqu'à nouvel ordre sur l'ensemble de la commune de Roquebrune-Cap-Martin.

Nous vous prions de bien vouloir vous faire le relais de cette information auprès des pilotes, des écoles ou groupes constitués habitués à venir voler sur ces sites en hiver.

Si la situation venait à évoluer nous vous en informerions aussitôt.

FFVL informs you…

Free flight is strictly forbidden at Roquebrune-Cap-Martin (06 – France) (Mont Gros and Laï Baraï flying sites).

Following many serious accidents, one of them fatal, on these 2 sites, Roquebrune Town Hall has cancelled all authorization to use Mont Gros and Laï Baraï flying sites, as well as the Golfe Bleu landing area.

So hang gliders and paragliders are now forbidden to fly in the Roquebrune-Cap-Martin district.

Please inform all pilots, flying schools and instructors of this decision.

You will be informed immediately if flying is authorized again.

FFVL 4 rue de suisse 06000 Nice